

Publication des Statistiques annuelles en matière d'immigration, d'asile et d'acquisition de la nationalité française

Conformément au code de bonnes pratiques de la statistique européenne, la Direction générale des étrangers en France (DGEF) du ministère de l'intérieur a mis en place un calendrier de publication des statistiques annuelles entrant dans le champ de la migration et de la protection internationale.

Ainsi, dans le respect des règles de la statistique publique, sont diffusées le 21 janvier 2021 une première estimation de l'admission au séjour en 2020 ainsi que les données provisoires relatives à la délivrance des visas aux étrangers, aux éloignements des étrangers en situation irrégulière, à la demande d'asile et à l'acquisition de la nationalité française.

La crise pandémique de la Covid-19 a très fortement contraint les flux migratoires en 2020. Les déplacements internationaux ont été affectés par l'absence de liaisons aériennes et la fermeture de nombreuses frontières. Par ailleurs, un certain nombre de guichets administratifs ont été contraints de limiter ou suspendre leur activité d'accueil du public pendant le premier confinement.

I. Les visas et les titres de séjour

La délivrance de visas s'inscrit en très nette baisse en 2020 (- 79,8 %), avec un total de 712 311 visas délivrés. En leur sein, le nombre de visas de court séjour pour l'espace Schengen diminue plus encore (- 82,9 %) tandis que les Visas de long séjour connaissent une baisse moins marquée de 37,1 % (encore moins marquée s'agissant du public étudiant -28 %). La Chine bascule de la première à la quatrième place en matière de nombre de visas délivrés (derrière le Maroc, la Russie et l'Algérie).

La primo-délivrance des titres de séjour, dont les chiffres présentés s'appuient sur une estimation réalisée à partir des tendances mesurées au 31 décembre de l'année, diminuerait de 20,5 % en 2020, avec environ 220 535 titres de séjour délivrés.

L'immigration familiale, qui représenterait toujours la plus grande part du flux migratoire, serait en baisse plus modérée (- 16,9 %). Ceci est liée au fait qu'une partie des titres familiaux est attribuée à des personnes séjournant déjà sur le territoire lors de leur demande de titre. L'impact de la fermeture des frontières liée à la crise sanitaire est donc moins important que pour les autres titres.

Le cas des étudiants est particulier, avec une baisse qui s'avèrerait contenue (- 20,4 %), dans un contexte de développement rapide du télé-enseignement. Cela s'explique vraisemblablement par une conjonction du calendrier inter-confinements avec celui des inscriptions universitaires et celui de la mise en place d'un nouvel outil de demande en ligne. Celui-ci leur a permis de déposer sans délais leur demande de titre de séjour qui a pu être traitée rapidement.

L'immigration professionnelle serait particulièrement touchée par la crise de la Covid-19 avec une baisse de plus de 31%. Cela fait vraisemblablement suite au probable report, voire abandon, de projets migratoires liés au travail que ce soit pour rester auprès de proches ou à cause du ralentissement de l'activité économique en France. Pour les « saisonniers / temporaires », la conjonction du calendrier du confinement et de la principale saison d'emploi se traduit par une forte baisse. Les motifs « chercheurs » ont aussi fortement diminué, en lien probable avec les conséquences du confinement sur le développement du télétravail et sur le caractère hautement qualifié de ces profils pour lesquels différer le projet de migration ne présente probablement pas une difficulté majeure.

En 2020, près de 27 700 titres de séjour « passeport talent » ont été délivrés, en données provisoires c'est à dire enregistrés au 31 décembre 2020 (environ 8 400 premiers titres et 19 250 titres en renouvellement), soit une baisse globale de 25%.

Enfin, les premiers titres humanitaires seraient également en baisse (- 15,3 %).

II. L'éloignement des étrangers en situation irrégulière

La lutte contre l'immigration irrégulière se poursuit, mais en 2020 le total des éloignements d'étrangers en situation irrégulière est en baisse de 47,8 % notamment du fait des plus grandes difficultés à organiser des déplacements dans un contexte de crise sanitaire avec le resserrement des frontières des pays destinataires, la fermeture de nombreux consulats des pays étrangers freinant l'obtention de LPC, l'effondrement du trafic aérien, la difficulté à obtenir des test PCR.

Ce sont les éloignements forcés et les départs volontaires aidés de ressortissants de pays tiers qui se replient le plus (resp. - 51,8 % et -63,0 %). Les éloignements aidés et spontanés étant les moins affectés par cette baisse (resp. - 39,8 % et - 22,7 %).

Au total près de 15 950 étrangers en situation irrégulière ont quitté le territoire national en 2020 (éloignements, départs volontaires aidés et départs spontanés), soit un niveau inférieur de moitié à celui de 2019.

III. L'asile

En 2020, 81 669 premières demandes (mineurs compris) et 11 757 renouvellements ont été enregistrés en Guichets Uniques de demande d'Asile (GUDA), soit 38,2 % en deçà de 2019. En 2020, les premiers pays de provenance des primo-demandeurs d'asile en GUDA sont l'Afghanistan, le Bangladesh, le Pakistan, la Guinée et la Turquie. La Géorgie et l'Albanie ne figurent plus dans les 10 premiers pays contrairement aux années précédentes. Parmi les premières demandes, près de 31 % ont été placées sous procédure Dublin, soit deux points de moins que l'année précédente.

L'Ofpra a pris 70 036 décisions.

Le nombre de personnes s'étant vu octroyer en France une protection s'élève à 24 118 en 2020 après 36 275 en 2018 (- 33,5 %). Le taux de protection à l'Ofpra (hors mineurs accompagnants) passe ainsi de 23 % en 2019 à 20 % 2020 et le taux d'admission final au statut (hors mineurs accompagnants), après prise en compte des décisions de la CNDA, baisse également (environ 34,5 % contre 38 %).

IV. L'acquisition de la nationalité française

En 2020, le nombre des acquisitions de la nationalité française par décret et par déclarations (mariage, ascendants de français, frères et sœurs de français), relevant du ministère de l'intérieur, a connu une baisse de 20,0 %, là encore du fait de la suspension de la réception du public pendant le premier confinement et de la réouverture progressive des guichets.

Cette évolution recouvre une diminution des acquisitions par décret qui passent de 49 671 en 2019 à 41 927 (- 15,6 %) ainsi que celle nombre d'acquisitions par déclarations, qui déclinent de 27,9 % (18 223 contre 25 262 en 2019).

L'ensemble des données est consultable sur

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Statistiques/Essentiel-de-l-immigration/Chiffres-cles>